



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Angoulême, le 28 novembre 2023

Le Président

A

Madame, Monsieur, le Maire
Madame, Monsieur le Président

Nos réf. : LC/EC - 2023.11.96

Affaire suivie par : M. Emmanuel CAILLON

☎ 05.45.69.45.86 – assurancestatutaire@cdg16.fr

Objet : Assurance de vos risques statutaires – Proposition de contrat groupe

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Depuis plus de 35 ans, le Centre de Gestion de la Charente propose la souscription, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Près de 300 communes et établissements publics du département sont à ce jour adhérentes, pour environ 5 300 agents couverts (CNRACL + IRCANTEC).

Ce contrat souscrit auprès du courtier RELYENS (ex-SOFAXIS) et de la compagnie CNP, pour une durée de 4 ans, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Aussi, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 30 octobre dernier, le Centre de Gestion va engager le renouvellement de ce contrat, par le lancement d'une procédure de marchés publics, afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Comme vous le savez, la sinistralité en France est poussée à la hausse par une pyramide des âges des fonctionnaires territoriaux vieillissante, l'allongement des carrières, l'usure professionnelle d'une génération qui n'a pas bénéficié de toutes les mesures de protection de la santé telles qu'elles sont promues aujourd'hui, l'augmentation des risques psychosociaux...

De moins en moins d'assureurs sont aujourd'hui enclins à couvrir ces risques et certains n'hésitent pas à résilier sèchement les contrats en cas de dégradation de la situation pouvant être provoquée par un seul agent en maladie de longue durée.

C'est pourquoi, le contrat groupe est un outil pertinent pour protéger au mieux vos intérêts financiers et vous garantir une couverture dans la durée.

D'abord parce que le marché porté par le Centre de Gestion pèse pour plus de 20 M€¹ et permet ainsi de négocier des conditions plus favorables qu'en face-à-face.

Ensuite parce qu'en mutualisant les risques, l'équilibre n'est pas affecté par quelques situations particulières conjoncturelles.

Enfin parce qu'il est suivi par 4 gestionnaires du CDG qui vous conseillent et vous accompagnent durant l'exécution et interviennent directement auprès du courtier pour le respect des conditions contractuelles.

Par ailleurs, comparativement à un contrat individuel, le contrat groupe inclut une panoplie de services, la plupart sans frais additionnels, au bénéfice de la prévention des risques ou du suivi.

¹ Contrat actuel 2021-2024

Le marché se décompose en :

- un lot incluant toutes les structures comptant jusqu'à 30 agents CNARCL avec un niveau de garantie tous risques, la possibilité d'assurer en option, la NBI, le SFT, le RIFSEEP, les charges patronales, ainsi que 2 niveaux de franchise en maladie ordinaire ;
- des lots individuels pour les structures au-delà de 30 agents CNARCL avec des garanties sur mesure adaptées à votre population d'agents, l'absentéisme constaté les 3 dernières années, votre politique d'assurance...
- un lot incluant toutes les structures avec un niveau de garantie tous risques pour les agents IRCANTEC.

Aussi, si cette démarche vous intéresse, nous devons disposer de votre autorisation pour vous proposer une offre mi-2024.

Afin de pouvoir organiser cette mise en concurrence, il est nécessaire que votre assemblée délibérante **donne mandat au CDG16 d'ici le 29 février prochain.**

Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération à nous retourner dès que possible.

En attendant votre délibération, nous vous remercions de **retourner rapidement le coupon ci-joint** avec votre intention (positive ou négative), soit par mail : assurancestatutaire@cdg16.fr, soit par courrier postal.

Nous vous rappelons que si à l'issue de la consultation, les conditions tarifaires et de garanties ou les frais de gestion appliqués par le CDG ne vous conviennent pas, vous disposerez toujours de la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe. **La délibération donnant mandat ne vous engage donc pas à souscrire.**

Nous vous invitons également à compléter le formulaire de déclaration du risque ci-joint et à demander communication à votre assureur actuel, des statistiques détaillées de votre sinistralité pour, à minima, les 3 dernières années (2021, 2022, 2023). Un modèle de courrier vous est proposé en pièce-jointe.

Ces informations sont indispensables pour permettre à notre A.M.O. puis aux assureurs candidats d'apprécier au plus juste votre besoin de couverture.

Le service Assurances du Centre de Gestion demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Espérant ainsi vous être utiles ;

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations dévouées.

Le Président,



M. Patrick BERTHAULT

